

IA et Administration

Déposer une main-courante est un acte compliqué à la fois pour celui qui dépose et pour celui qui enregistre. Ce genre d'acte officiel peut avoir lieu dans toutes les institutions.

Exemples :

- * Faire une déclaration d'intention de travaux sur la voie publique
- * Faire une déclaration préalable de manifestation culturelle ou politique
- * Déclarer un incident qui entrave la libre circulation ou la sécurité sur la voie publique
- * Déclarer une situation dangereuse dans le domaine public
- * Établir un procès-verbal d'accident
- * Déclarer une incivilité dans une école
- * Écrire au Procureur
- * Déclarer une association ou une modification de statut
- * Suivre une opération publique
- * ...

Tous les actes officiels qui conduisent à remplir un imprimé ou un questionnaire sont concernés. Depuis 1999, tous ces imprimés devraient être dématérialisés et devenir eux aussi des objets immatériels connectés.

Dans beaucoup de cas, les renseignements à fournir sont déjà sous forme numérique existant dans la sphère privée ou dans la sphère institutionnelle. Par exemple, la carte de visite, la carte d'identité.

Idée 1 :

Une application personnelle (intelligence artificielle) qui, en tâche de fond, organise les données personnelles que nous fournissons aux administrations, dans un tiroir qui s'ouvre à l'oeil et/ou à la voix.

Cette application s'adresse aussi aux personnes morales (associations, entreprises...).

Lors d'une nouvelle connexion avec l'administration, les informations demandées sont automatiquement recherchées et transmises. Pour y arriver, l'application bénéficie de l'apprentissage réalisé par l'application lors de précédentes opérations de même nature exécutées par d'autres internautes eux-mêmes abonnés au service.

Idée 2

Le télé-secrétariat institutionnel :

Le déclarant (gendarme, conducteur de travaux,...) appelle au téléphone un télé-secrétariat qui conduit la conversation pour faire remonter l'information et la placer dans la base de données adéquate, sous la forme adéquate. Les données remontant au télé-secrétariat peuvent être un lien Internet, un message oral, une photo, une vidéo, un plan, un texte,... Elles sont toutes automatiquement signées, géo-localisées, horodatées.

Dans un premier temps, le télé-secrétariat est humain. L'IA institutionnelle est programmée pour apprendre le métier de télé-secrétaire.

Idée 3

Le Web-secrétariat.

Une application institutionnelle indispensable est la tenue d'un site de suivi de chaque marché public :

http://ertia2.free.fr/Niveau2/Blogrinages/Blogrinages_citoyens/Marches_publics_Donnees_publicques.pdf.

Les Maîtres d'Ouvrage sont des gens débordés qui délèguent mal leur communication et ne veulent pas perdre de temps à faire vivre l'information vers le public comme vers leur propre service. L'application aurait pour mission d'inciter le Maître d'Ouvrage à fournir les informations puis à les organiser pour mettre le site à jour. L'incitation est sous forme de dialogues parlés, avec programmation du prochain rendez-vous de mise à jour.

Idée 4

Une autre application est la tenue de la base de données associative en préfecture :

http://ertia2.free.fr/Niveau2/Projets/Humanisme/Assos_en_prefecture.html

Cette base de données est très utile pour le suivi des subventions, qui peut aussi faire l'objet d'un télé-secrétariat. Les dossiers de demandes de subvention sont une caricature de notre monde administratif. Il serait temps que ce magma de données soit mis intelligemment à la disposition des élus qui décident des subventions et des citoyens qui s'interrogent sur la répartition de leurs contributions financières ou morales aux institutions.

L'application aurait pour objectif d'automatiser la relation entre les services concernés par les subventions : demandeur, montage des dossiers, suivi des dossiers, élus, trésoriers.